

RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'APPEL A PROJETS

« MANIFESTATIONS A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE »

EXERCICE 2020

- LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique local, la Région Réunion a mis en place un dispositif de soutien aux manifestations à caractère économique.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la programmation 2020 des «manifestations à caractère économiques ». A ce titre, pourront être soutenues les manifestations qui visent :

- ❖ l'accompagnement des jeunes dans leur parcours avec la valorisation des métiers et des différentes voies de formation,
- ❖ l'accès à l'emploi dans les filières prioritaires soutenues par la Région Réunion,
- ❖ la mobilisation des leviers d'insertion permettant à notre jeunesse de se projeter dans l'avenir,
- ❖ la structuration des filières prioritaires de la Région Réunion (agroalimentaire, tourisme, développement durable, TIC et multimédia,...),
- ❖ la mise en tourisme de La Réunion et le rayonnement économique de La Réunion et ses communes,
- ❖ la promotion de la production locale à partir de produits « péi », en mettant en avant le savoir faire des artisans locaux ou des entreprises locales,
- ❖ le renforcement de la cohésion territoriale et le lien social.

Types de projets concernés :

- ❖ L'appel à projets est ouvert à **toutes les manifestations** qui contribuent à la mise en tourisme de La Réunion en valorisant un produit, une ressource ou un savoir faire (local ou de la Réunion) et / ou participant à la promotion d'une filière prioritaire de la Région Réunion (agroalimentaire, tourisme, développement durable TIC et multimédia,...).
- ❖ Une attention particulière sera portée aux opérations présentant des filières de formation prioritaires de la Région Réunion, des actions valorisant les métiers correspondants en faveur de la réussite de la jeunesse réunionnaise.

L'appel à projets est ouvert aux collectivités territoriales, associations, SEM organisant une manifestation à but non lucratif en partenariat avec les acteurs économiques du territoire.

Le dispositif concerne **toutes les opérations se déroulant sur l'année 2020**, dans la limite d'une **manifestation par territoire communal**.

- LES MODALITÉS DE SOUTIEN DU CONSEIL RÉGIONAL

Le montant de la participation régionale, sera comprise entre 20 % et 30 % suivant le nombre de critères remplis:

- Mise en tourisme de La Réunion,
- Structuration des filières prioritaires (Agro-alimentaire, tourisme, développement durable, TIC et multimédia,...),
- Jeunesse et Réussite,
- Promotion de la production locale.

Si au moins 2 critères sont remplis le montant de la subvention sera de 20 % du coût total éligible HT du projet.

Si au moins 3 critères sont remplis le montant de la subvention sera de 30 % du coût total éligible HT du projet.

Une majoration de 10 % est appliquée aux projets se situant dans le périmètre de la zone des hauts : détermination de la « zone des hauts » où a lieu le projet : cœur du parc national et aire optimale d'adhésion fixée par décret n°2007-296 du 05 mars 2007, ainsi que les zones inscrites en espace agricole, de continuité écologique ou de coupure d'urbanisation au niveau du SAR- Schéma d'Aménagement Régional.

- ❖ **La Manifestation se déroulera sur le territoire de la Réunion**
- ❖ **Le montant de la subvention est plafonnée à 30 000 € .**

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les frais liés aux prestations extérieures suivantes :

- ❖ location de locaux, de matériels (chapiteau, stands, box, barrières, tables et chaises),
- ❖ logistique (agencement et décoration, nettoyage et maintenance, raccordement aux réseaux électricité / eau),
- ❖ communication et publicité (la conception de maquette PAO, spot TV et radio, achat d'espaces radio, journaux, magazine, édition, impression d'affiches, prospectus, brochures),
- ❖ assurances,
- ❖ gardiennage et sécurité,
- ❖ dispositif de secours (ambulance / médecin / pompiers) et hygiène (toilettes publiques),
- ❖ organisation de concours (artisanal, culinaire, sportif,...) et frais de récompenses.

Sont exclues de l'assiette éligible :

- ❖ les dépenses liées à l'animation (plateau artistique, animateur, chorégraphie, scénographie, élection de miss, sonorisation, halte garderie, SACEM), les frais de missions, déplacement ou d'hébergement,

- ❖ la location de terrain, les tenues des hôtes, l'impression des billets, l'achat de tee-shirts pour les organisateurs, les frais postaux (affranchissement, mailing, publipostage), les cocktails,
- ❖ les dépenses de logistique établies en régie (agencement et décoration, nettoyage et maintenance, raccordement au réseau eau/électricité).
- ❖ la location de voiture ou de bus, les impôts et charges courantes de structure (fournitures de bureau, frais divers).

- LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ A L'APPEL A PROJETS

Pour être prise en compte, la demande doit concerner une manifestation :

- ❖ qui contribue à la mise en tourisme de La Réunion en **valorisant un produit, une ressource ou un savoir faire (local ou de la Réunion) ou** une filière prioritaire de la Région Réunion (agroalimentaire, tourisme, développement durable, TIC et multimédia,...),
- ❖ qui promeut la jeunesse réunionnaise et son épanouissement
- ❖ qui participe à une meilleure connaissance des métiers et des différentes voies de formation favorisant l'accès à l'emploi dans les filières prioritaires de la Région Réunion auprès des jeunes réunionnais,
- ❖ qui favorise la **participation d'entreprises artisanales et touristiques,**
- ❖ qui a fait l'objet d'une **communication grand public.**

- LES MANIFESTATIONS NON ELIGIBLES A L'APPEL A PROJETS

- Toutes les demandes de subventions qui après instruction, seraient inférieures à **3000 €**
- Toutes les demandes en lien avec les festivités de fin d'année, les fêtes foraine.

La participation de la Région Réunion implique impérativement des obligations en matière de communication :

- ❖ **apposition du logo de la Région sur l'ensemble des documents de communication,**
- ❖ **mention du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programme, affiches, articles, interviews...),**
- ❖ **invitation et intervention orale d'un représentant du Conseil Régional à la cérémonie officielle d'inauguration de la manifestation.**

- LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE L'AIDE RÉGIONALE

La décision d'attribution de l'aide est prise par la Commission Permanente du Conseil Régional en fonction de la pertinence et de la qualité du projet présenté, dans la limite du budget alloué à l'opération.

- LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature **pour les manifestations visant à la mise en tourisme de La Réunion se déroulant sur toute l'année 2020** sont à retirer auprès de la Direction des Affaires Économiques de la Région Réunion – DAE :

Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Direction des Affaires Économiques - Bâtiment Annexe– 2 ème étage
Avenue René Cassin - MOUFIA
97719 SAINT –DENIS CEDEX 9
Tél : 02 62 81 81 63
P 6/19

Ils seront par ailleurs disponibles en ligne sur le site de la Région Réunion : www.regionreunion.com.

Les dossiers complétés seront adressés, au Président du Conseil Régional de la Réunion – Direction des Affaires Économiques, **au plus tard le 31 janvier 2020 à 16h00**, le cachet de la poste faisant foi. Aucun envoi par télécopie ou par messagerie électronique ne sera accepté.

Tout dossier parvenu après cette date et/ou incomplet ne sera pas instruit et sera exclu de la programmation de l'année en cours.

Pour être complet, le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ❖ le formulaire – type de demande de subvention à la Région Réunion complété de l'ensemble des pièces justificatives requises,
Important : Les critères remplis permettent de définir le pourcentage de l'assiette éligible qui sera retenu pour le calcul de la subvention. Par conséquent, il est impératif d'argumenter chacun des critères dont se prévaut l'organisateur de la manifestation.
- ❖ une lettre de soutien de chacun des organismes partenaires de la manifestation.

Les dossiers seront envoyés à l'adresse ci-dessous :

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
Direction des Affaires Economiques
Appel à projets Manifestations à caractère économique
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin – Moufia
B.P. 7190
97719 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
Tél. : 02 62 81 81 63

Pour tout renseignement complémentaire relatif à cet appel à projets 2020, également consultable sur le site www.regionreunion.com, nous vous invitons à contacter :

- **Doren ANNONAY**
(tél : 0262 81 81 63 / e-mail : doren.annonay@cr-reunion.fr)
- **Annabelle HUBERT**
(tél : 0262 48 70 48 / e-mail : annabelle.grondin@cr-reunion.fr)
- **Youssef CADJEE**
(tél : 0262 81 80 36 / e-mail : youssef.cadjee@cr-reunion.fr)



PRESSE

ENCART

LA REGION REUNION SOUTIENT L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

APPEL A PROJETS 2020

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique local, la Région Réunion a mis en place un **dispositif de soutien aux manifestations à caractère économique**, d'envergure régionale ou d'intérêt local.

L'appel à projets « manifestations à caractère économique » vise à :

- ❖ Accompagner les jeunes dans leur parcours et à valoriser les métiers et les différentes voies de formation,
- ❖ favoriser l'accès à l'emploi dans les filières prioritaires soutenues par la Région Réunion,
- ❖ la mobilisation des leviers d'insertion permettant à notre jeunesse de se projeter dans l'avenir,
- ❖ la structuration des filières prioritaires de la Région Réunion (agroalimentaire, tourisme, développement durable, TIC et multimédia,...),
- ❖ la mise en tourisme de La Réunion et le rayonnement économique de La Réunion et ses communes,
- ❖ la promotion de la production locale à partir de produits « péi », en mettant en avant le savoir faire des artisans locaux ou des entreprises locales,
- ❖ Renforcer la cohésion territoriale et le lien social.

Candidats à l'appel à projets :

L'appel à projets est ouvert aux collectivités territoriales, associations, SEM organisant une manifestation à but non lucratif en partenariat avec les acteurs économiques du territoire.

Le dispositif concerne toutes les opérations se déroulant sur l'année 2020, dans la limite de deux manifestations par territoire communal.

Dans le cadre du recensement des projets pour l'année 2020, les dossiers de demande de subvention sont à retirer auprès de la Direction des Affaires Économiques de la Région Réunion

Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Direction des Affaires Économiques
Avenue René Cassin - MOUFIA
97719 SAINT - DENIS CEDEX 9
Tél : 02 62 81 81 63 / 02 62 48 70 48

Les dossiers de demande de subvention seront par ailleurs disponibles en ligne sur le site de la Région Réunion : www.regionreunion.com.

Les dossiers de demande complets sont à retourner :
au plus tard le 31 janvier 2020 à 16 H
A l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue (Bureau du Courrier).

Les dossiers complets de demandes de subvention transmis dans les délais seront instruits par ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles.



DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
« MANIFESTATION A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE »
ANNÉE 2020

INTITULE DE LA MANIFESTATION :

DATES DE L'OPÉRATION :

NOM DE L'ORGANISME ORGANISATEUR :

SIGLE : N° TIERS :

N° SIREN :

Ou N° SIRET :

ADRESSE :

.....
.....

REFERENT DE L'ORGANISME SUR LE DOSSIER :

Nom : Prénom :

N° TEL : 0262/...../...../..... FAX : 0262/...../...../..... 0692/...../...../.....

E MAIL :

(*) Champ obligatoire

DESCRIPTION DU PROJET

Ressources locales mises en avant (ressources agricoles, botaniques, végétales, sites... ou valorisation d'une tradition, d'un savoir-faire, d'un patrimoine, d'un métier...) :

Lieu choisi : _____

Raisons : _____

Critères remplis(*) :

Les critères remplis permettent de définir quel pourcentage de l'assiette éligible sera retenu pour le calcul de la subvention. Par conséquent, les critères auxquels répondent la manifestation devront être argumentés.

Thèmes retenus :

Mise en tourisme de La Réunion :

Structuration des filières prioritaires (Agro-alimentaire, tourisme, développement durable, TIC et multimédia,...) :

(*) Champ obligatoire

Autres critères :

Nature des produits exposés : _____

Type de visiteurs attendus sur le site :		Nombre prévisionnel :
* grand public	<input type="checkbox"/>	_____
* scolaires	<input type="checkbox"/>	_____
* professionnels	<input type="checkbox"/>	_____

Nombre d'exposants : **(fournir la liste provisoire des exposants)**

- artisans :	commerçants :
- agriculteurs :	restaurateurs :

Prix moyen de la location d'un stand : _____

Animations professionnelles prévues autour du produit : **(fournir le programme)**

* concours	<input type="checkbox"/>	* démonstrations	<input type="checkbox"/>
* actions de formation	<input type="checkbox"/>	* conférences	<input type="checkbox"/>
		* autres	<input type="checkbox"/>

Précisez lesquelles : _____

NOMBRE DE PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROJET :

Bénévoles :	Salariés :
Personnes mises à disposition par la commune de :	

(*) Champ obligatoire

PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LE PROJET

Noms des organismes partenaires	Action
	Exemple : partenaire financier, mise à disposition de personnes ou de matériels, organisation de concours, animation de conférences,...

Impact attendu de l'opération sur la filière soutenue (nombre de commandes pour les professionnels, volume des ventes réalisé à cette occasion, nature des contacts entre professionnels...):

BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION

Nom du bénéficiaire : _____

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A LA REGION

- EN VUE DE L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

- ❖ Lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président du Conseil Régional datée et signée par le demandeur
- ❖ Dossier-type de demande de subvention dûment complété
- ❖ Dossier technique de présentation de l'opération comportant le programme et les partenariats sollicités, la délibération de la commune autorisant l'organisation de la manifestation sur le territoire,
- ❖ Budget prévisionnel (mentionnant le détail de chaque poste de dépenses et de recettes)
- ❖ Devis ou pièces justificatives datés (avec indication de l'organisme qui les a établis) uniquement pour les prestations externes et les acquisitions de matériels
- ❖ Bilan et compte de résultat de l'organisme (dernier exercice disponible) et rapports du Commissaire aux comptes, le cas échéant
- ❖ Dossier de presse relatif à la manifestation et liste des exposants (nom de l'entreprise et activité) (à fournir impérativement la semaine précédant l'inauguration de la manifestation)
- ❖ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

* Pour les associations :

- ❖ Certificat d'identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs établissements (N° SIRET délivré par l'INSEE)
- ❖ Copie de la publication au journal officiel de la République française « ASSOCIATIONS »
- ❖ Récépissé de déclaration et/ou de modification de l'association en Préfecture
- ❖ Statuts datés et signés de l'association
- ❖ Liste des membres du Conseil d'Administration

- EN VUE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- ❖ Bilan financier de l'opération,
- ❖ Bilan moral (devra comporter des éléments sur l'impact de la manifestation : nombre d'exposants et de visiteurs, données quantitatives relatives au nombre de contacts et de commandes pour les professionnels, volume des ventes réalisées à cette occasion...),
- ❖ Bilan des retombées économiques de la manifestation.

BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

(*) Champ obligatoire

POUR LA FILIÈRE OU LE PRODUIT SOUTENU(E)

➤ Ce bilan a pour objectif d'évaluer l'impact de la manifestation sur la filière ou le produit mis(e) en avant à cette occasion.

	Édition précédente	Édition actuelle	Observations
Nombre total d'exposants : ❖ pôle artisanal : ❖ pôle agricole : ❖ pôle touristique : ❖ pôle culinaire : ❖ autres :			
Nombre de commandes pour les professionnels			
Volume des ventes réalisées à cette occasion			
Nature des contacts établis entre les professionnels, les participants, les acteurs locaux...			

(*) Champ obligatoire

*** Quelles sont les autres opérations de promotion réalisées ou programmées au cours de l'année, par l'opérateur ou les autres acteurs, pour promouvoir cette filière ou ce produit ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

*** Selon les résultats obtenus cette année, quels sont les postes de dépenses qui mériteraient d'être développés, ou au contraire réduits, pour la prochaine édition ?**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :
Nom et qualité du signataire *